

FICHE DE POSTE À PROFIL

| | | |
|-------------------------|------------------------|--|
| IDENTIFICATION DU POSTE | REFERENCE | PAP-021-CPC ASH-EST |
| | INTITULE du POSTE | Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH EST |
| | PLACE du POSTE | Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH de son affectation : - ASH EST : Huveaune, Garlaban, Ste Victoire et Étoile. |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Dans ce cadre, il collabore également avec l'ensemble des IEN ASH. Ses missions sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. |
| | MISSIONS | Accompagnement : - Accompagner la mise en œuvre de l'Ecole inclusive et diffuser ses enjeux. - Accompagner les enseignants et les équipes des écoles, collèges et lycées en appui des équipes de circonscription et d'EPLÉ pour faire progresser les conditions de scolarisation en milieu ordinaire et soutenir la réalisation des projets personnalisés de scolarisation. - Contribuer à réguler des situations sensibles et complexes. - Participer à l'accompagnement statutaire des stagiaires CAPPEI. - Assurer l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés sur des postes spécialisés. Formation : - Contribuer au plan départemental de formation - Proposer, organiser et conduire des formations à destination des enseignants exerçant dans l'ASH et dans le milieu ordinaire des réseaux de la circonscription ASH d'affectation. - S'investir dans les groupes de travail des dossiers départementaux de l'ASH (ULIS, SEGPA, unité d'enseignement en EMS, en hôpital, en milieu pénitentiaire. |
| | COMPETENCES | - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degré), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale. |
| | CONTEXTE ADMINISTRATIF | PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice. NOMINATION Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire. REGIME HORAIRE Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Leur service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures qui se répartissent principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire, mais également avant la pré-rentree des enseignants et après le début des vacances d'été. MODALITES DE CANDIDATURE Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022. CONTACT IEN ASH du secteur concerné : Mme Mahussier, IEN ASH Est ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr 0442211299 |